**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur Fraternité Justice**

C:\Users\tall\Desktop\DAO Ecole Toujounine\SLOGAN MAURITANIA.tif

MINISTERE DE L’HYDRAULIQUE ET DE L’ASSAINISSEMENT

**DIRECTION DE L’HYDRAULIQUE**

**PROJET D’AMELIORATION DE LA RESILIENCE CLIMATIQUE DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR DE L’EAU PAR DES ACTIVITES APPROPRIEES D’ADAPTATION CLIMATIQUE POUR LES RESSOURCES PASTORALES ET FORESTIERES DANS LE SUD DE LA MAURITANIE (REVUWI)**

**Termes de Références pour l’Audit de la performance environnementale et sociale (REVUWI) au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.**

**Novembre 2024**

**I .Contexte:**

.

Le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a bénéficié, de la part du Fonds pour l’Environnement Mondial à travers la Banque Africaine de Développement (BAD), un appui technique et financier pour la mise en œuvre d’un projet dénommé : **« Amélioration de la résilience climatiquedes investissements du secteur de l’eau par des activités d’adaptation climatique appropriées pourles ressources pastorales et forestières dans le sud de la Mauritanie (REVIWU)**. Ce projet vise à restaurer le milieu naturel et à renforcer la résilience des ménages ruraux bénéficiaires dans les

Wilayas du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi, de l’Assaba, du Gorgol, du Brakna, du Trarza, du Tagantet Guidimakha. Il s’agit principalement des activités de : réalisation des forages équipés en stationpastorale, mise en place des systèmes d’alimentation en eau potable, de travaux de fixation de dunes,de mise en défens, des travaux de CES/DRS, de l’agroforesterie féminine, digues filtrantes ainsi queles travaux de régénération des gommiers.

Le projet REVUWI a pour objectif l’amélioration des investissements du secteur de l’eau pourrenforcer la résilience au changement climatique des ressources pastorales et forestières. Dans cetteoptique, il vise à contribuer positivement à l’OMD 7 (ODD 11, 12, 13, 14 et15) pour assurer la viabilitéde l’environnement par (i) l’amélioration de l’accès à des points d’eau de meilleure qualité ; (ii) laréduction des altérations de l’environnement qui peuvent favoriser des dommages irréversibles de laqualité et productivité des écosystèmes et ressources naturelles ; et à l’OMD 8 (ODD 17) parl’accroissement du financement destiné à satisfaire les besoins des pauvres à travers les mécanismesde financement de l’adaptation au changement climatique.

Le REVUWI compte cinq composantes. Il s’agit des composantes suivantes :

* **Composante 1**: Renforcement **des capacités des administrations et parties prenantes auxdifférents niveaux (central, régional et communal) pour faire face au risque climatique:** Cette composante est divisée en deux sous-composantes :
* **Composante 2**: Réduction **de la vulnérabilité des infrastructures hydrauliques aux changementsclimatiques:** La composante 2 est déclinée en deux sous-composantes imbriquées et complémentaires.
* ***Sous composante 2.1 :*** *La gestion de l'eau est améliorée et sa fiabilité optimisée*
* ***Sous composante 2.2*** *: La mobilisation des ressources en eau pour les besoins humains et agrosylvopastoraux sont renforcés*
* **Composante 3: Diversification et renforcement des moyens de subsistance et sources derevenus des populations rurales agropastorales :** Les sous-composantes sont déclinées comme suit :
* ***Sous composante 3.1*** *: Les ressources naturelles agro-sylvo-pastorales des zones cibles sont restaurées*
* ***Sous composante 3.2 :*** *Les sources et moyens de subsistance des populations rurales sontdiversifiées et renforcées.*
* **Composante 4: Gestion, capitalisation des connaissances, communication et suivi-évaluation duprojet :** La composante 4 comprend deux sous-composantes. Il s’agit des sous composantessuivantes :
* ***Sous composante 4.1 :*** *Les approches, mesures et bonnes pratiques d'accroissement de la résilienceau changement climatique sont disséminées.*
* ***Sous composante 4.2*** *: Les systèmes de suivi et d'évaluation du projet sont améliorés et harmonisésà ceux du PNISER.*
* **Composante 5: Gestion du projet :** Cette composante concerne la gestion des activités du projet et de son fonctionnement.

Il y’a lieu de souligner que le Projet REVUWI compte, actuellement, cinq contrats de travaux, en cours :

* La Réalisation et équipement de 10 forages pastoraux: les travaux sont répartis en deux contrats l’un de 4 stations pastorales etl’autre de 6 stations pastorales da localités de la Wilaya du Tagant).pour les deux contrats les travaux sont en cours.
* La réalisation de 4 systèmes AEP. Répartis en deux contrats. L’un La Réalisation de 2 systèmes d’approvisionnement en eau potable (AEP) à partir de forages et l’autre la réalisation de de 2 systèmes d’approvisionnement en eau potable (AEP) à partir de prises d’eau dans les environs de Boghe (Wilaya du Brakna). Les contrats ont été signés le 23/09/2024 et les travaux sont en cours
* La Réalisation de 3 bassins de rétention  le contrat a été notifié à l’entreprise en septembre 2024 et actuellement les travaux sont en cours.
* La Réalisation de digues filtrantes de flancs, seuils en gabion, cordons pierreux, digues filtrantes sur les bas – fonds, végétalisation : Les travaux des 20 sites prévus : (5 au HodhChargui ; 3 au Hodh El Gharbi ; 2 en Assaba ; 3 au Tagant ; et 4 au Guidimagha). Les travaux sont achevés et en phase de réception provisoire
* Les Travaux de fixation des dunes, de mises en défens et plantations (réserves pastorales et forêts classées), de régénération du gommier sur 215 Ha, de périmètres maraîchers sur 60 Ha. Les travaux sont achevés et réceptionnés
* Réalisation des travaux d’agroforesterie féminine sur 41 Ha: Ce projet qui consiste en la production de 14 900 plants pour l’arboriculture a atteint un taux de réalisation de plus de 90 %. À ce jour, sur les 13 750 plants prévus, 6 250 ont été plantés (45 %). Les 7 500 plants produits initialement, qui n'ont pas entièrement atteint un taux de réussite convenable, sont en cours de d’achèvement.

L’ensemble de ces activités devraient être achevées avant la date de clôture du projet qui correspond au 30 juin 2025.

Sur le plan environnemental, le projet a, conformément au Système de sauvegarde intégré (SSI) de la BAD et le système national, a élaboré un plan de gestion environnement et social (PGES) du Projet . D’autant plus ; tous sous-projets assujettis à une EIE ou NIE ont fait l’objet de l’évaluation environnementale et sociales (NIES) requise conforment à la règlementation Nationales et les Procédures de la BAD.

Pour se conformer auxexigences de la Banque Africaine de Développement, qui recommande , chaque année, la réalisation d’un audit de conformité Environnementale et Sociale du Projet.

La présente consultation s’inscrit dans ce cadre du suivi de la conformité Environnementale et Sociale et a pour objectif le recrutement d’un Consultant Individuel qui sera chargé de réaliser les audits E/S des années de 2023 à 2025 et d'élaborer des rapports et des Plans d'Actions de Correction correspondants.

**II. Objectifs**

L’objectif de l’audit de conformité environnementale et sociale est d’évaluer le niveau de conformité du projet aux exigences E&S applicables. L’audit portera spécifiquement sur l’évaluation du degré de conformité aux dispositions des accords financiers, y compris les législations, réglementations et procédures nationales, les exigences environnementales et sociales de la Banque et les meilleures pratiques industrielles internationales (IIBP) du secteur du projet. L’audit permettra de cerner les cas de non-conformité, les bonnes pratiques et les lacunes, et de recommander des mesures correctives.

III. **Exigences / critères d'audit**

Les critères clés, mais non exhaustifs, à prendre en compte lors de la réalisation de l'audit sont:

* Les exigences E&S des accords de prêt/don ;
* Les législations, réglementations, normes, normes et procédures nationales applicables en matière d'E&S ;
* Les exigences du Système des Sauvegardes Intégré (SSI) de laBanque Africaine de Développement 2023 ;
* Les documents environnementaux et sociaux du projet approuvés et publiés ;
* Les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) du secteur du projet, le cas échéant.

**IV. Champs de l’audit**

L’Audit E&S doit couvrir les années 2023,2024 et 2025 et la zone d’intervention du projet comprenant la zone des travaux, les installations annexes, les ouvrages, le milieu humain (personnel, voisinages immédiats) et la zone élargie comprenant les milieux biophysique et humain des localités concernées par le projet.

**V. Tâches**

Le consultant individuel qualifié retenu par le projet pour réaliser la Mission est censé entreprendre les tâches suivantes :

1. Identifier les exigences du SSI de la Banque pertinentes pour le projet, y compris les risquessociaux (VBG/EAHS, Travail Forcé, Travail des enfants, Esclavage moderne, etc.), lavulnérabilité/adaptation aux changements climatiques.
2. Examiner les exigences des politiques environnementales et sociales de la Banque, y comprisle changement climatique et le genre.
3. Examiner les législations, réglementations, normes, normes et procédures nationalesapplicables, y compris l'autorisation légale nationale, les permis et certificats requis avantles actions.
4. Analyser les rapports disponibles sur le projet, y compris le rapport d'évaluation du projet,les accords de prêt/don, les rapports d’avancement trimestriels du projet, les rapportsmensuels de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales, toute la documentationpertinente et les enregistrements disponibles et nécessaires à l'évaluation de la performanceE&S du projet.
5. Organiser une réunion d'ouverture avec l’UGP REVUWI , la Direction de l’Hydraulique et les autres ministères et directions impliqués dans la mise en œuvre du projet,tous les contractantsintervenus dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet.
6. Déterminer et convenir, avec l'UGP du projet, de la portée, de la méthodologie et de l'ensemble des critères spécifiques de l'audit de conformité environnementale et sociale.
7. Actualiser/analyser la capacité réelle/effective de l’équipe de projet REVUWI par rapportà la gestion et au suivi de la mise en œuvre des mesuresd'atténuation convenues et desdocuments E&S connexes applicables au projet.
8. Tenir des consultations avec les organismes de réglementation et les partiesprenantes concernés (y compris, mais sans s'y limiter, les partenaires etstructures d’accompagnement , les bénéficiaires directs , les personnes affectées par le projet, la société civile, les ministèresimpliqués, et les entrepreneurs, les missions de contrôle, etc.), sur l'état du projet en ce quiconcerne les risques et impacts E&S identifiés, ainsi que les mesures d'atténuation et leurs mises en œuvre sur la période d’exécution du projet.
9. Effectuer des inspections des site du projet pour évaluer les activités E&S mise en œuvre, y compris la gestion des entrepreneurs et les risques et impacts environnementaux et sociaux connexes
10. Évaluer la capacité réelle de gestion et de suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation convenues et des documents E&S connexes applicables au projet.
11. Préparer un rapport complet. Le rapport doit présenter une analyse convaincante des constatations et des causes au regard de la portée et des critères d'audit prédéterminés. Il devrait présenter une analyse logique (qualitatif et quantitatif) de l'efficacité des mesures d'atténuation, des risques résiduels, des questions d'environnement, santé et sécurité (ESS), etc. Le rapport comprendra également un plan d'action de correction (PAC) résumant les recommandations concrètes pour le suivi des conclusions et des mesures correctives, y compris des coûts clairement estimés, les rôles et les responsabilités spécifiques.
12. Organiser une réunion de restitution / clôture avec la Direction de l’hydraulique et les responsables desfonctions auditées .Le but de cette réunion est de présenter lesconstatations de l'audit afin de s'assurer qu'elles sont clairement comprises et reconnues parl’équipe de gestion du projet. Toute opinion divergente en suspens, entre l'équipe d'audit et l'entité auditée, doit êtrediscutée et enregistrée.
13. **Déroulement de la mission**

Le consultant devra travailler en étroite collaboration avec l’UGP de REVUWI. Le Projet mettra à la disposition du consultant toute la documentation et toutes les informations disponibles sur le projet et sur l’ensemble des aspects de sauvegardes E&S du projet.

Avant le début de ses interventions, le Consultant soumettra au Projet, pour avis et validation de l’UGP et la BAD, une note de cadrage méthodologique de la mission comprenant la démarche méthodologique de l’audit à adopter, le champ d’audit, les activités à auditer, des acteurs à auditer, les fiches d’audit ou les outils de collecte des données, le canevas du rapport d’audit et l’échantillonnage prévue , le chronogramme du déroulement de la mission y compris des livrables, etc.

1. **Livrables:**

Les principaux produits livrables de cet exercice seront les rapports d'audit annuel de performance E&S pour les exercice 2023-2024 et pour l’exercice 2025, y compris des plans d'action de correction (PAC). Les rapports d'audit doivent fournir des informations qui permettront à l’UGP de REVUWI , la Banque et les bénéficiaires de prévenir les risques environnementaux et sociaux non suffisamment pris en compte, en vue de leur correction et de la prévention du risque réputationnel. Des recommandations claires (exécutables, mesurables, leur coût, les échéances, responsabilités) doivent être formulées de manière à hiérarchiser et élaborer le plan d’action, pour chaque exercice , en vue de sa mise en oeuvre.

Les livrables attendus du consultant sont les suivants :

* **Note Méthodologique** de cadrage et de démarrage incluant le calendrier de mise en œuvre des activités à soumettre au plus tard une semaine après l’ordre de service de démarrage ;
* **Pour la Période 2023-2024**
* ***Rapport provisoire de l’audit*** : Le Consultant devra soumettre , 30 jours après la validation de la note de cadrage , l’ébauche du rapport provisoire,en 2 copies éditées et une version numérique sur 2 clés USB, 30 jours après le démarrage des prestations.

L’Equipe de l’UGP de REVUWI transmettra à l’Auditeur ses observations après la réception dudit rapport. Le Consultant prendra en compte ces observations et soumettra le rapport provisoire proprement dit en 5 copies papiers et sous forme électronique. Ce rapport sera transmis à la BAD pour observations dans les sept (7) jours après sa réception.

* ***Rapport final de l’audit***, après intégration de tous les commentaires et observations, sera déposé en cinq (5) exemplaires papiers et sous forme électronique, sept (7) jours après leur réception par l’Auditeur.
* **Pour la Période 2025**
* ***Rapport provisoire de l’audit*** : Le Consultant devra soumettre, 15 jours après l’ordre de service de démarrage, l’ébauche du rapport provisoire, en 2 copies éditées et une version numérique sur 2 clés USB, 30 jours après le démarrage des prestations.

L’Equipe de l’UGP de REVUWI transmettra à l’Auditeur ses observations après la réception dudit rapport. Le Consultant prendra en compte ces observations et soumettra le rapport provisoire proprement dit en 5 copies papiers et sous forme électronique. Ce rapport sera transmis à la BAD pour observations dans les sept (7) jours après sa réception.

* ***Rapport final de l’audit***, après intégration de tous les commentaires et observations, sera déposé en cinq (5) exemplaires papiers et sous forme électronique, sept (7) jours après leur réception par l’Auditeur.

Le consultant devra attacher en annexe des rapportsfinaux , les documents suivants :

1. La liste et la signature des personnes rencontrées y compris les préoccupations exprimées ;
2. Les photos et cartes d’illustration des sites visités ;

Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle des documents.

Les rapports provisoires et finaux devront être produits suivant le format du rapport d'audit environnemental et social recommandé dans les directives d’audit environnemental et social de la BAD.

1. **Qualifications du consultantindividuel :**

Le consultant individuel sélectionné doit répondre aux exigences minimales suivantes:

* Au moins un diplôme Bac+5 dans les disciplines liées à la gestion environnementale et sociale.
* Un minimum de huit (8) années d'expérience professionnelle pertinente dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PGES, PAR de projets financés par la BAD ou d'autres Institutions Financières de Développement (IFD) et avoir exécuté au moins 5 missions au cours des cinq (5) dernières dans les domaines de l'évaluation environnementale et sociale,
* Avoir exécuté au moins trois (3) missions d’audit environnemental pour des projets financés par la BAD ou d'autres Institutions Financières de Développement (IFD),
* Avoir exécuté au moins une mission similaire en Mauritanie serait un avantage supplémentaire.

1. **Durée de la Mission:**

La mission s’étendra sur une durée maximum de soixante (60) jours calendaires , soit 40 jours pour les exercices 2023 et 2024 et 20 jours pour l’Exercice 2025.

Le Consultant mettra à disposition de l’UGP, une note de cadrage de l’Audit pour validation par l’UGP et la BAD ,une semaine après la signature du Contrat . Un planning détaillé d'exécution de la mission y compris les livrables seraproposépar le consultant pour avis et approbation de l’UGP et de la BAD.

1. **Langue de travail:**

Français (la maîtrise des langues nationales en plus est un atout)